

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1150

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Qui va payer les pots cassés ?

JEAN-PIERRE FRAGNIÈRE

professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques, à Lausanne

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Longchamp (jl)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Jean-Pierre Fragnière, Odette Masson
Abonnement: 80 francs pour une année
Administration, rédaction: Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette: Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

La crise de l'emploi est là. Même les prophètes de bonheur qui annoncent les frémissements d'une reprise économique se gardent bien d'augurer d'un redémarrage significatif de l'embauche. Et les propositions fusent, issues des milieux les plus divers à la recherche de solutions.

- Certains suggèrent l'instauration d'un revenu minimum garanti pour prévenir l'explosion de l'assistance publique (on parle maintenant d'aide sociale). Ils ne s'interrogent guère sur les risques inhérents à une telle opération: la mise en place d'une société d'assistés et le dumping sur les salaires.

- D'autres appellent à l'abaissement de l'âge de la retraite ou à la pratique généralisée de la retraite anticipée. Songent-ils à la signification sociale de cette vaste entreprise d'exclusion de celles et ceux qui ont encore quelque trente ans de vie devant eux.

- Plus sournoisement, on voit se développer une véritable mise à l'écart par la reconnaissance du «handicap social» qui ouvre la voie à l'obtention d'une rente d'invalidité.

- Ailleurs, le débat sur le partage du travail par la réduction significative de l'horaire hebdomadaire est présenté comme une voie à explorer. Aussitôt, les foudres de l'ironie s'abattent sur de telles propositions vite qualifiées de défaitistes et d'irresponsables.

Bref, il ne fait pas bon avancer des propositions par les temps qui courent. L'anathème et le persiflage tiennent le plus souvent lieu d'arguments. Pendant ce temps, on coupe, on tranche, on réduit. Ici, ce sont les aides pour le paiement des cotisations d'assurance-maladie; là, c'est tout un pan des crédits de formation et de recyclage qui passe à la trappe; dans le canton d'à côté, ce sont les assistés qui sont soumis à des normes encore plus strictes.

Ces politiques au coup par coup ont la prétention de dégager des économies et, par là, d'être signes d'une bonne gestion des affaires publiques. La prétention est erronée, voire naïve. Elle oublie tout simplement que la pénurie, le malheur et la désespérance engendrent des coûts sociaux majeurs. La prison coûte plus cher qu'un coup de pouce à la formation, l'hôpital psychiatrique est plus onéreux que la prestation sociale qui aurait permis de garder l'espoir.

La mise en place d'une politique sociale concertée et coordonnée s'impose même à ceux dont le souci principal est l'assainissement et l'optimisation des finances publiques. Les coûts sociaux des mesures brutales qui frappent les personnes les plus fragiles sont exorbitants. Sans doute, leurs effets ne se font pas toujours sentir à l'horizon d'un mandat électoral. Mais la pratique qui consiste à semer des bombes à retardement n'est véritablement pas la manifestation de la lucidité politique que l'on peut attendre des élus appelés à gérer les transformations de société

dans lesquelles nous sommes engagés. Peut-on dépasser une telle situation? Aucune recette simple n'est disponible et les démagogues sont déjà trop nombreux. Restent les démarches patientes et résolues qui peuvent se révéler fécondes dans la durée.

Nous apprécions sans doute les avantages du fédéralisme et des autonomies locales qu'il autorise. Cette option n'est défendable que si elle s'accompagne d'un effort résolu de coopération, voire de coordination. Sur les dossiers que nous évoquons ici, des pas de géant doivent être entrepris, ne serait-ce que pour combler les retards cumulés.

Le découpage de l'administration en départements plus ou moins étanches est le fruit de décisions ponctuelles qui puisent leur légitimité aux sources les plus diverses. La conduite des politiques sociales complexes qu'exigent les urgences de ce temps ne peut s'accommoder des pratiques épicières qui perdent de vue la finalité à long termes des mesures retenues.

Un grand débat s'impose, étayé sur la prise en considération d'une synthèse des données et des études disponibles. Pas chacun dans son coin, mais dans l'espace réel qui correspond à l'ampleur des enjeux. Un débat documenté, public et ouvert. Les pouvoirs publics en prendront-ils l'initiative? Pourquoi pas s'ils sont animés par le souci de concevoir des solutions globales et efficaces. ■

COURRIER

Criminalité

A propos de l'article «Au-delà des réactions passionnelles» (DP n° 1148 du 18.11.93).

D'accord avec vous sur beaucoup de points mais pas d'accord sur les suivants qui m'inspirent quelques commentaires et questions:

Antécédents:...un traitement thérapeutique peut se révéler plus efficace qu'une peine d'enfermement.

— Le conditionnel me dérange. Si on n'en est pas absolument sûr, a-t-on le droit moral de prendre, pour les victimes potentielles, le risque de laisser courir de dangereux malades?

Castration:...respect des droits de l'homme... — Qu'en est-il du droit à la vie et à l'intégrité corporelle et morale de la future victime? Ne vaut-il pas infiniment plus que le droit d'un criminel qui a déjà fait la preuve du peu de cas qu'il fait de ceux des autres? Quant à la castration chimique, qui va contrôler que le sujet se soumet régulièrement et sans faute à la prescription?

Congés: Les délits graves commis pendant un congé sont exceptionnels. — Ces délits graves sont heureusement exceptionnels si on les compte en

●●●

Prévenir, avant qu'il ne soit trop tard...

D^R ODETTE MASSON

L'ENFANCE DES DÉTENUS

Sur mandat du Département fédéral de l'intérieur, la psychologue Adeline Jeanneret a procédé de novembre 1989 à juin 1990 à une enquête auprès de 51 prisonniers élevés et détenus en Suisse, âgés de 21 à 55 ans. Condamnés à des peines d'au moins trois ans, la plupart avaient commis des délits d'atteinte à la personne.

Nous citons la conclusion d'un résumé de ce rapport:

«46 détenus sur 51 décrivent des vécus infantiles de maltraitements polymorphes subies dans un, deux ou plusieurs contextes, institutionnel, socio-institutionnel, familial ou scolaire. Des carences d'apport affectif, éducatif sont découvertes dans l'enfance de 40 sur 51 détenus et des carences de soins physiques chez 29 sur 51. La maltraitance psychologique est présente dans l'enfance de 29 sujets sur 51, les abus physiques chez 21 détenus sur 51.

Il est à souligner qu'en tout cas dans 23 situations sur 51 les difficultés psycho-sociales ont été détectées durant l'enfance ou la première phase de l'adolescence, mais que les soins apportés par les instances impliquées n'ont pas été de nature à infléchir l'évolution psycho-affective pathologique ni à soulager la détresse morale de ces sujets et de leurs familles.»

Le thème des délits sexuels est difficile à traiter. Il déclenche les passions davantage que des actions adaptées. L'information manque aussi pour parler de façon pertinente du problème des récidives. Les taux connus ne correspondent en effet pas aux taux réels. Les agresseurs n'avouent pas tous leurs actes. Les victimes ne déposent pas toutes plainte.

Des statistiques muettes

Les statistiques évoquées dans l'article ne donnent aucune indication sur la fréquence, la gravité, la durée des abus dont sont réellement victimes des enfants dans notre pays, puisque le silence continue à entourer la plupart de ces drames. Notre ignorance constitue pour le moment notre seule certitude. Les nombres de condamnations et de constats d'attentats à la pudeur n'ont pas de lien avec la fréquence des abus. Ils pourraient tout au plus faire penser à un fléchissement des actions de signalement de protection. On ne peut donc en tirer aucune conclusion sérieuse sur l'évolution de l'insécurité.

La voie la plus sûre pour réduire à terme le nombre des agresseurs sexuels consistera à protéger les enfants avant que leur personnalité ne soit perturbée par des attitudes et des actes dégradants et humiliants venant de la part

●●●

pour-cents. Par contre, on ne peut pas considérer comme exceptionnelle (ou imprévisible) la récidive d'un double meurtrier et multiple violeur comme Erich Hauert, par exemple. Le principe de la peine d'enfermement rééducative aboutissant à une réinsertion montre là ses limites et il faut lui préférer un principe plus simple (et moins noblement, hélas) pragmatique de protection de la société contre les incurables patents. En cas de doute, les droits des futures victimes (innocentes jusqu'à nouvel avis) doivent primer sur ceux d'un criminel qui, même s'il ne récidivera peut-être jamais, ne peut en apporter la certitude absolue. (...)

Récupération: Tout à fait d'accord avec vous, la récupération politique de l'UDC zurichoise est odieuse et nauséabonde, mais bien dans la ligne habituelle de cette section UDC.

Traitement: *La Suisse est mal équipée...* — Que voilà une mauvaise excuse pour l'un des pays les plus riches de la planète ! Si l'on veut s'équiper, on peut. Yaka !

Dernière question de ma part: Si vous aviez à décider tout seul, que feriez-vous d'un cas tel que Erich Hauert ?

d'adultes. Les criminels sexuels n'ont pas seulement été pour 80% d'entre eux victimes d'abus sexuels durant leur enfance. Ils ont aussi subi des maltraitements psychologiques, physiques, vécu des ruptures relationnelles, connu souvent de multiples placements. Ils ont tous manqué de relations stables avec des adultes mûrs et protecteurs (cf. travail de recherche effectué dans des pénitenciers helvétiques par A. Jeanneret en 1990). Ceci explique mais n'excuse pas leurs crimes. Ces crimes en cachent d'autres que l'on peut taxer de passifs. Les enfants victimes de carences de soins et de mauvais traitements sont actuellement aussi peu protégés, et peut-être même moins bien, qu'il y a dix ans; signalés, ils sont trop souvent laissés à la responsabilité de parents en pleine confusion, abandonnés dans leurs fugues, non assistés lors d'un décès d'un parent, par des instances de protection.

On ferme...

Devant ce laxisme, les professionnels détectant des situations de détresse ne les signalent pas, présumant que leur communication n'aurait pas d'effet. Le fonctionnement du dispositif transinstitutionnel vaudois d'aide aux contextes maltraitants, patiemment élaboré à partir des années septante, a été détruit par des mesures ciblées des autorités vaudoises et lausannoises de 1987 à 1992. Une consultation de prévention médico-sociale bâloise centrée sur l'aide aux jeunes familles a été fermée par les autorités cantonales en 1982. Tandis que des centres utiles se ferment, les écrits sur les maltraitements envers les enfants se multiplient, les nominations administratives fleurissent. Le thème est à la mode. Rien de tout cela n'aide un seul mineur en détresse. Aussi est-il logique d'investir dans la construction de prisons supplémentaires.

Quant à la politisation des drames provoqués par des criminels, dont on sait que la propre vie a été saccagée, elle est simplement absurde. En réalité, dans notre pays, personne ne prend au sérieux les détresses d'enfants et celles de leurs proches: ni la gauche, ni la droite, ni les administrations, pas plus que les organisations professionnelles théoriquement concernées. Le rapport fédéral *Enfance maltraitée en Suisse*, édité en juin 1992, n'occupe toujours pas les parlementaires; il n'a suscité aucune action ni même de prise de position de la part du Conseil fédéral.

La Suisse accumule du retard dans ce domaine aussi, bien qu'il soit prioritaire pour l'avenir du pays. L'ouvrage *La Santé en Suisse* (W. Weiss, Payot, 1993) montre en effet que de plus en plus de jeunes sont chez nous gravement malades. C'est notre collectivité toute entière qui néglige ses responsabilités envers un grand nombre de ses enfants. ■